



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 4 juin 2013
19 heures 00

FL/MG

N° 001549

Service Prévention -
Politique de la Ville -
Contrat Urbain de
Cohésion Sociale -
Programme Actions
2013

Affiché le :

VOTES CONTRE :
André LECOURT

ABSTENTION :
Christian PANOT
Elise ISNARD
Patrick
ESPITALIER
Corinne PAIOCCHI

Le mardi 4 juin 2013 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD, M. Pierre BOYER, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Véronique GACH, M. Jean-François DORE, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, M. José VINCENTELLI, M. Pierre ELY, M. Etienne FOURQUET, M. Dominique MARIANI-VAUX, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, M. Jean-Pierre STOUVENEL, Mme Amina ELKHATABI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, M. André LECOURT, Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à Mme Véronique GACH, Mme Hélène MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, Mme Solange BECERRA donne pouvoir à M. Jean-François DORE, Mme Caroline ALLENE donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT, Mme Françoise RIPOLL donne pouvoir à M. Pierre ELY, Mme Corinne PAIOCCHI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS : Mme Leila BECHICHE, Monsieur Jean Louis de LONGEAUX

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil municipal la délibération n° 451 du 23 mars 2007 qui a approuvé la convention cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) qui fait suite à la convention d'objectifs politique de la ville.

Les principaux objectifs de ce contrat sont :

Améliorer l'habitat et le cadre de vie des habitants,
Favoriser le développement économique,
Développer l'action éducative,
Renforcer la citoyenneté,
Lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité des chances,
Renforcer la lutte contre la délinquance.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ces objectifs que les projets suivants ont été proposés par la commune à ses partenaires aux titres de la programmation 2013.

Le comité de pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale réuni le 29 janvier 2013 a approuvé le programme d'action 2013.

Le détail des actions retenues et financées par la commune et ses partenaires est joint à la présente.

La participation financière de la commune à des actions réalisées par des associations est la suivante :

Associations	Intitulé du projet	Montant action	Participation de la commune
APAS	ESPACE LECTURE	18 972,00 €	2 854,00 €
GOUT DE LIRE	LECTURE PARTAGEE	78 800,00 €	800,00 €
APAS	PREVENTION EDUCATION SANTE	37 976,00 €	2 500,00 €
MISSION LOCALE	EDUCATION SANTE JEUNES	4 270,00 €	1 500,00 €
ASTIA	ENAF	18 901,00 €	1 550,00 €
MJC	ESPACE MULTIMEDIA MOBILE	82 400,00 €	8 000,00 €
DEBROUILLARDS	SCIENCES DANS LES QUARTIERS	14 481,00 €	3 000,00 €
COLL.ARIANE	FAMILLES ET PARENTALITES	16 200,00 €	1 500,00 €
COLL.ARIANE	POINT ECOUTE JEUNES	45 000,00 €	9 000,00 €
LA TRIBU SUD	IDENTITES GRAPHIQUES	9 000,00 €	2 000,00 €
VELO THEATRE	LIEN SOCIAL – ACCES SPECTACLES	24 000,00 €	1 000,00 €
CINEMA AFRIQUE	FESTIVAL DANS LES QUARTIERS	13 200,00 €	700,00 €
ASTIA	EDUCATION CITOYEN	2 609,00 €	600,00 €
ANPEP	PADE	12 952,00 €	1 800,00 €
ASTIA	ATELIERS ADULTES	20 249,00 €	3 150,00 €
APAS	LUTTE CONTRE ILLETRISME	66 199,00 €	1 425,00 €
AMAV	ACCUEIL AIDE AUX VICTIMES	9 240,00 €	2 300,00 €
CIDFF	FAVORISER DROIT FEMMES	8 978,00 €	1 000,00 €
KIOSQUE	UN ORCHESTRE POUR TOUS	22 100,00 €	1 500,00 €
APAS	DES CLICS POUR L'EMPLOI	12 000,00 €	0,00 €
APAS	ACCROCHE-TOI	13 000,00 €	0,00 €

APAS	CITOYEN A PART ENTIERE	8 910,00 €	0,00 €
	TOTAL	539 437 €	46 179,00 €

La commune assurera pour sa part, le financement d'actions initiées par ses services ou associés:

Action de promotion de la santé publique (C.C.A.S de la Ville d'Apt) à hauteur de 7 964.00 € avec une subvention de l'Etat à hauteur de 1 000.00 € et de la M.S.A à hauteur de 1000 € Son coût total étant de 11964€

Les dossiers suivants ont été co-instruits par les services départementaux de la Cohésion Sociale et du Cabinet de M. le Préfet du Vaucluse. Les subventions obtenues pour lesdites actions relèvent du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D).

Action Classe Insertion (Service prévention de la Ville d'Apt) à hauteur de 9387.00 € avec une subvention du Conseil Régional P.A.C.A à hauteur de 2208.00 € et du Conseil Général du Vaucluse à hauteur de 2031 € Son coût total étant de 16500€

Action Médiation Coordination (Service prévention de la Ville d'Apt) à hauteur de 80640.00 € avec une subvention Conseil Général du Vaucluse à hauteur de 2000 € Son coût total étant de 90640€

Action Equipe opérationnelle (Service prévention de la Ville d'Apt) à hauteur de 32900.00 € avec une subvention du Conseil Régional P.A.C.A à hauteur de 3000.00 € et du Conseil Général du Vaucluse à hauteur de 3000.00 € Son coût total étant de 42100€

Ainsi, le coût total des actions-Villes s'élève à : **161204€**

La ville d'Apt contribue à hauteur de : **130891€**
L'Etat contribue à hauteur de : 1000€
Le Conseil Régional contribue à hauteur de : 5208€
Le Conseil Général contribue à hauteur de : 7031€
La M.S.A contribue à hauteur de : 1000€

Le montant du reste à financer pour ces actions portées par la Ville d'Apt s'élève à **16074€**

Le plan de financement prévisionnel du programme d'actions est le suivant (cf. tableaux en annexe) :

Ville	177.070 €
Etat	20.350€
Région	21.856€
Département	28.000€
Caisse d'Allocations Familiales	50.590€
Mutualité Sociale Agricole	3.540€
Autre dont reste à financer	399.235€
TOTAL	700.641€

Il est précisé au conseil que les financements proposés aux partenaires devront être validés par les instances décisionnelles de chaque financeur.

Il est à noter que certaines actions ne sont pas financées à 100%. Il appartient aux associations de rechercher des financements complémentaires ou d'adapter le contenu de l'action aux financements obtenus.

Il est proposé au conseil municipal de conclure une convention avec chaque association bénéficiant d'un financement communal (Cf. documents en annexe).

Ces conventions ont pour objet de préciser le cadre dans lequel les actions présentées seront mises en œuvre, les engagements financiers de la Commune et les engagements de l'association.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la programmation 2013 relative aux actions validées par le comité de pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale tenu le 29 janvier 2013, coprésidé par Monsieur le Maire, monsieur le Préfet d'arrondissement et Monsieur le Sous-préfet à la Ville.

La charge totale indiquée, **177.070 €** est celle qui sera supportée par la commune de par des subventions dédiées au financement d'actions associatives retenues dans le cadre du C.U.C.S d'une part, et d'autre part, au titre du fonctionnement et des actions des services municipaux œuvrant dans le même cadre.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

APPROUVE tel qu'il est présenté le programme d'actions 2013 arrêté par le comité de pilotage du contrat urbain de cohésion sociale réuni le 29 janvier 2013, joint en annexe de la présente.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions pour chaque action.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel des actions tel qu'il est joint à la présente délibération.

APPROUVE le montant total de la dépense à la charge de la commune pour un montant de 46 179.000 € au bénéfice des associations, et de 130.891.00 € pour les actions réalisées par les services municipaux subventionnées à hauteur de 14239 €

DIT que ces sommes sont inscrites au budget primitif 2013, au chapitre 67, article 6745 pour les sommes versées aux associations soit 46 179.00 € au budget général de la commune, chapitres 011 et 012, pour les dépenses réalisées par les services municipaux soit 130.891.00 €

APPROUVE les conventions ci-jointes à conclure avec les associations suivantes :

APAS – Centre Social Maison Bonhomme,
Le Goût de Lire,
La Mission Locale du Luberon,
A.S.T.I.A.,
M.J.C.,
Les Petits Débrouillards,
Collectif Ariane,
La Tribu du Sud,
Vélo Théâtre,
Cinéma d'Afrique en Pays d'Apt,
A.N.P.E.P,
A.M.A.V,
C.I.D.F.F,
KIOSQUE,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer lesdites conventions.

SOLLICITE auprès des partenaires financiers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale des subventions au bénéfice des associations et de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**